



Initiative dans la
région de Port Hope



Le Projet de Port Hope se poursuit

Demande des LNC en vue de renouveler les
permis de l'IRPH

Audience de la CCSN portant
sur la demande de permis des LNC
Jeudi 22 novembre 2022
Best Western Plus
930, rue Burnham, Cobourg
(et virtuellement sur la plateforme Zoom)



Canadian Nuclear
Laboratories | Laboratoires Nucléaires
Canadiens

septembre 2022

Demande des LNC en vue de renouveler les permis de l'IRPH

Les Laboratoires nucléaires canadiens (LNC) ont présenté à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) une demande visant le renouvellement du permis de déchets de substances nucléaires du projet de Port Hope pour une période de 10 ans, ce qui permettra aux LNC de continuer à retirer les déchets radioactifs historiques de faible activité des sites contaminés pour les stocker à long terme dans une installation sécuritaire.

Dans cette demande, les LNC sollicitent l'autorisation de la CCSN pour poursuivre les travaux d'assainissement à Port Hope, et pour procéder à des activités de surveillance de l'environnement et d'entretien du site de l'installation de gestion à long terme de Port Granby.

La CCSN évaluera la demande de permis lors de l'audience prévue le 22 novembre 2022.

Une audience est une tribune à laquelle tout le monde peut participer. Il faut d'abord présenter une demande d'intervention par écrit. Cette demande comprend un mémoire qui sera présenté à la Commission. Il est également possible de faire une présentation orale en plus du mémoire.

Pendant l'audience, les commissaires entendront les présentations du personnel de la CCSN et des LNC ainsi que les présentations orales du public. La CCSN encourage les membres de la collectivité à participer à l'audience et à parler de leur expérience de l'IRPH.

La date limite pour demander de faire une intervention lors de l'audience de la CCSN est le 14 octobre 2022.

Pour obtenir des renseignements complets sur la façon de participer à l'audience publique, visitez le site Web de la CCSN, à www.nuclearsafety.gc.ca

« Le personnel de la CCSN a effectué une évaluation globale de la conformité des LNC à la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires au cours de la période d'autorisation actuelle (2012-2021) et a conclu que les LNC disposent des programmes, des ressources et des mécanismes nécessaires pour préserver la santé et la sécurité des personnes et de l'environnement et pour respecter les mesures liées à la sécurité et aux obligations internationales du Canada pendant la période d'autorisation proposée. » [Traduction]

- Document aux commissaires de la CCSN, 2022

L'Initiative dans la région de Port Hope

L'initiative dans la région de Port Hope consiste à retirer des déchets radioactifs historiques de faible activité des municipalités de Port Hope et de Clarington et à les gérer localement à long terme et en toute sécurité. Les déchets sont le résultat des pratiques de raffinage de l'ancienne société d'État, Eldorado Nucléaire limitée, et de ses prédécesseurs du secteur privé. La raffinerie Eldorado a été établie dans les années 1930 sans que les peuples autochtones de la région ne soient consultés.

Le Projet de Port Hope (PHP) consiste à construire une nouvelle installation de gestion à long terme des déchets et à retirer les déchets historiques se trouvant sur divers sites publics et privés (résidentiels et commerciaux) de la municipalité de Port Hope.

En septembre 2022, environ 1,4 million de tonnes de déchets historiques avaient déjà été excavées de plusieurs sites de Port Hope et placées en toute sécurité dans le nouveau monticule de stockage artificiel. Les travaux d'assainissement et de restauration se poursuivent.

Le projet de Port Granby (PGP) consiste à retirer les déchets historiques de l'ancienne installation de gestion des déchets de Port Granby, à construire une nouvelle installation de stockage et à transporter en toute sécurité des déchets se trouvant près de la rive du lac Ontario pour les stocker à long terme dans une installation sécuritaire.

Les LNC ont retiré en toute sécurité 1,3 million de tonnes de déchets de l'ancienne installation pour les stocker dans le monticule en surface. Le monticule a été recouvert et fermé en 2021 et la remise en état de cet ancien site est en cours.

Documents aux commissaires de la CCSN

La CCSN et les LNC enverront chacun au registraire de la Commission un document destiné aux commissaires. L'information contenue dans ces documents fera l'objet de discussions lors de l'audience du 22 novembre 2022.

Dans leur document aux commissaires, les LNC traitent du rendement de leurs activités et de leur engagement envers la sécurité et la protection de l'environnement pendant la période d'autorisation actuelle. On y décrit aussi les travaux qui devraient être réalisés par les LNC en vertu du permis renouvelé, qui regrouperait plusieurs permis.

Le document aux commissaires de la CCSN présente les résultats d'une évaluation du rendement des LNC pendant la période couverte par le permis actuel et des recommandations relatives à la demande des LNC. Ces recommandations s'adressent à la Commission.

Ce document contient des renseignements importants tirés du document aux commissaires des LNC. À des fins de référence, il contient des extraits du document aux commissaires préparé par le personnel de la CCSN.

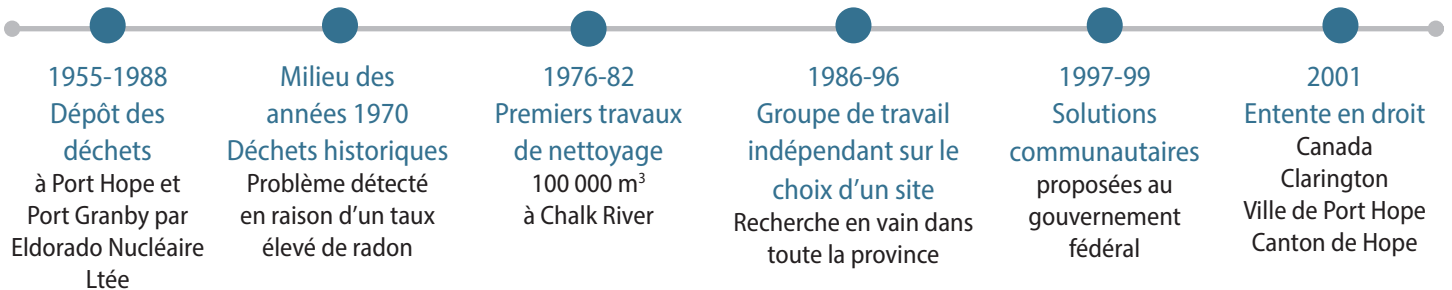
Les deux documents aux commissaires sont publiés dans leur intégralité sur le site Web de la CCSN et disponibles sur le site Web de l'IRPH, à PHAI.ca.

La voie vers une solution

L'Initiative dans la région de Port Hope (IRPH) représente l'engagement pris par le gouvernement fédéral pour répondre à la volonté de la collectivité, qui désirait que les déchets radioactifs historiques de faible activité se trouvent dans les municipalités de Port Hope et de Clarington soient retirés et stockés localement à long terme et en toute sécurité.

Le gouvernement fédéral a supervisé un premier effort de décontamination à Port Hope, au milieu des années 1970, mais il fallait trouver une solution à long terme pour les déchets restants. On a alors cherché en vain dans toute la province un endroit où les déchets pourraient être stockés à long terme. Les collectivités ont alors proposé de stocker les déchets sur le territoire de Port Hope et Port Granby.

L'entente en droit (ou « entente juridique ») signée en 2001 a donné le coup d'envoi à l'IRPH. En vertu de cette entente, le Canada s'engageait à décontaminer tous les sites contenant des déchets historiques pour qu'ils puissent « servir sans restriction à tous les usages actuels et prévisibles ».



Mise en œuvre par phase

The signing of the Legal Agreement in 2001 launched the PHAI which is being completed in three phases.

TABLEAU 1

Planification et préparation 2001 – 2011

Processus complet d'évaluation environnementale (EE) mené pour les projets de Port Hope et de Port Granby

2007 – l'EE du projet de Port Hope est approuvée

2009 – l'EE du projet de Port Granby est approuvée

Participation au processus d'autorisation de la CCSN pour s'assurer que toutes les exigences de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires sont respectées.

TABLEAU 2

Construction, assainissement et clôture depuis 2012

2011 - Délivrance du permis de la CCSN pour le projet de Port Granby

2012 - Délivrance du permis de la CCSN pour le projet de Port Hope

2012 - Début de la construction des installations de gestion à long terme des déchets de Port Hope et de Port Granby

2012 - Lancement du contrôle radiologique des propriétés à Port Hope

2016 - Début de la construction des monticules artificiels en surface à Port Hope et Port Granby

2016 - Début des travaux d'assainissement à Port Granby

2018 - Début des travaux d'assainissement à Port Hope

2021 - Fin des travaux d'assainissement à Port Granby

TABLEAU 3

Surveillance et entretien à long terme depuis 2021

Surveillance et évaluation permanente de la sécurité et de la performance du site

2021 - Début de la transition progressive vers la phase 3 du projet de Port Granby

2022 - Fin de la restauration et de la démobilitation du site du projet de Port Granby

Le projet de Port Hope passera en phase 3 une fois les travaux de nettoyage terminés et le monticule de stockage recouvert et fermé - prévu pour 2030

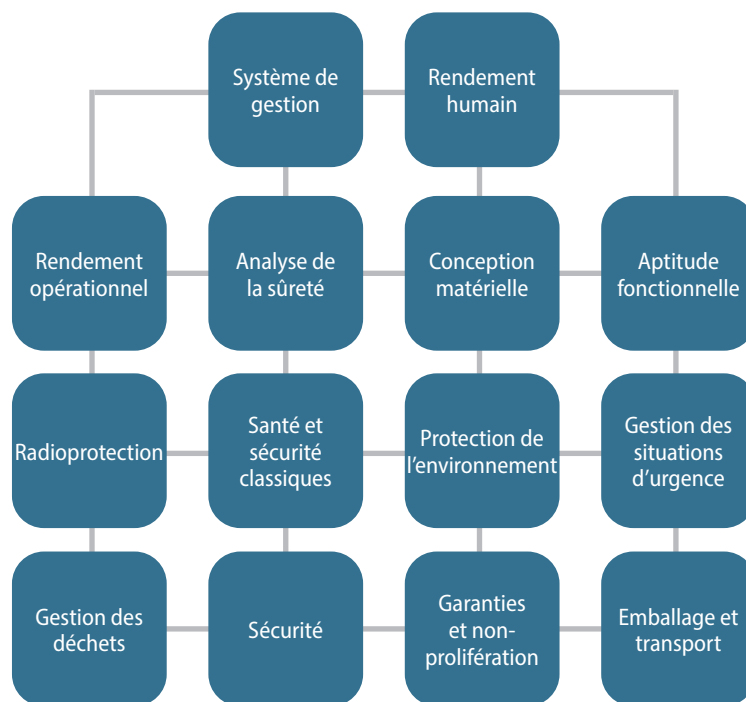
Domaines de sûreté et de réglementation

Les domaines de sûreté et de réglementation (DSR) permettent à la CCSN de s'assurer que les LNC respectent les exigences réglementaires, attentes et mesures de sécurité obligatoires dans leur travail de gestion, leurs installations, leur équipement et leurs processus de contrôle de base.

Les LNC maintiennent des fonctions et des opérations robustes qui répondent à tous les domaines de sûreté et de réglementation décrits dans les permis actuels de l'IRPH.

Le respect strict de ces exigences permet aux LNC d'atteindre tous leurs objectifs de manière sûre et cohérente.

Les LNC continueront d'évoluer selon les besoins pour répondre à l'évolution des exigences réglementaires.



Protection des personnes et de l'environnement

L'objectif premier des LNC est la sécurité des personnes et la protection de l'environnement. Les évaluations environnementales réalisées en 2001 comprenaient une évaluation complète des impacts biophysiques et socio-économiques que pourraient avoir les projets proposés, ainsi qu'une évaluation des mesures d'atténuation proposées afin de réduire, d'éliminer ou de contrôler les effets négatifs. Selon les conclusions des évaluations, grâce aux mesures d'atténuation proposées, les projets ne devraient pas avoir d'effets négatifs importants sur l'environnement.

Santé et sécurité

La santé et la sécurité sont des valeurs fondamentales des LNC, qui se traduisent par un engagement indéfectible à respecter toutes les obligations en matière de santé et de sécurité et à sans cesse trouver des moyens de s'améliorer. Les LNC s'efforcent d'instaurer une culture d'excellence en matière de sécurité, et ce, par le biais d'applications pratiques, de formations, de campagnes et d'initiatives de sensibilisation et en donnant à tous les employés les moyens de prendre des décisions prudentes, guidées par un souci de sécurité.

Les LNC surveillent constamment leur rendement par rapport aux exigences classiques en matière de santé et de sécurité. Des efforts importants ont été déployés pendant la période d'autorisation actuelle pour améliorer la rigueur et le suivi de ces mesures dans l'ensemble des activités de l'IRPH.

« Les LNC exécutent un programme classique de santé et de sécurité qui est conforme aux exigences réglementaires et qui soutient correctement les activités autorisées en vertu du permis. »

Aucune proposition d'amélioration n'a été notée. » [Traduction]

- Document aux commissaires de la CCSN, 2022

Protection de l'environnement

Les LNC disposent d'un solide programme de protection de l'environnement s'appliquant à toutes les opérations et activités réalisées sur les sites de l'IRPH et en périphérie. Ceci comprend la surveillance de la qualité de l'air, de la poussière, du bruit, des eaux de surface et souterraines, du sol et de l'impact socio-économique. Les données de surveillance de l'environnement font régulièrement l'objet de rapports et sont mises à la disposition du public.

Le programme s'applique à tous les travaux effectués par les employés, les entrepreneurs, les consultants, etc. Il fait régulièrement l'objet d'inspections, d'activités de maintenance et de contrôles institutionnels.

« Il n'est pas nécessaire d'apporter des modifications au programme de protection de l'environnement des LNC. »

- Document aux commissaires de la CCSN, 2022

Mobilisation des Autochtones

La mobilisation des Autochtones est une composante essentielle de l'IRPH. Les LNC entretiennent un dialogue continu avec les communautés et organisations autochtones afin d'orienter les activités en fonction des intérêts et besoins de ces dernières.

Les activités de mobilisation prennent la forme de réunions, d'échanges d'information, de visites de sites et d'activités d'observation et de démonstration sur le terrain. En vertu du protocole archéologique de l'IRPH, si des objets susceptibles de revêtir une importance archéologique du point de vue du patrimoine culturel autochtone sont trouvés sur un site, des surveillants du patrimoine culturel autochtone sont recrutés et les communautés autochtones sont informées des découvertes.

Tandis que les LNC travaillent à l'intégration du savoir autochtone dans la planification et les activités des projets, nos plans, rapports et communications font l'objet d'améliorations pour que leurs libellés soient plus équilibrés et pour intégrer des énoncés reconnaissant les droits constitutionnels et les points de vue des Autochtones.

Les LNC continuent de travailler avec les communautés et les organisations autochtones pour améliorer l'inclusion et la participation grâce à l'élaboration d'un programme de communication et de consultation avec les Autochtones.

Communautés autochtones ayant des droits issus de traités

- Première Nation d'Alderville
- Première Nation de Curve Lake
- Première Nation Hiawatha
- Première Nation des Mississaugas de Scugog Island
- Première nation de Beausoleil
- Première Nation des Chippewas de Georgina Island
- Première Nation des Chippewas de Rama

Communautés/organisations autochtones ayant des intérêts

- Mohawks de la baie de Quinte
- Nation Anishinabek
- Nation métisse de l'Ontario, conseils métis locaux

« Le personnel de la CCSN est satisfait de l'approche des LNC en matière de mobilisation des Autochtones. »

Le personnel de la CCSN est heureux de constater que les LNC élaborent un programme de communication et de consultation avec les Autochtones dans le cadre de l'IRPH. »

- Document aux commissaires préparé par la CCSN, 2022



Programme d'information publique de l'IRPH

Le programme d'information publique de l'IRPH a été mis sur pied pour assurer une communication efficace avec les collectivités de Port Hope et de Port Granby et pour établir et entretenir la confiance du public envers les LNC et l'IRPH. Grâce à une démarche adaptative, les LNC partagent l'information en amont et restent à l'écoute d'un public diversifié, notamment les résidents, les propriétaires, les entreprises, les municipalités, les médias et les groupes d'intérêts spéciaux.

Les LNC sont résolus à partager l'information de manière à gagner la confiance du public, à cerner et à comprendre les valeurs et les enjeux importants pour la collectivité et à susciter et maintenir son acceptation et son soutien à l'égard de l'IRPH.

Le dialogue avec le public est continu. Ce dernier a régulièrement l'occasion d'exposer son point de vue. On s'assure ainsi que les collectivités demeurent informées des travaux et des activités réalisés dans le cadre des projets et que les questions, les problèmes et les préoccupations sont rapidement cernés et traités.

« Le programme d'information publique de l'IRPH est l'étalon-or sur lequel tous les autres titulaires de permis devraient modeler leurs efforts. » [Traduction]

- Examen de la surveillance réglementaire de la CCSN, 2020

« Les LNC ont déployé des efforts raisonnables pour que les auditoires ciblés, y compris le public et les autres parties intéressées, soient tenus au courant des développements de l'IRPH et pour répondre aux questions et préoccupations qui leur étaient transmis relativement aux projets. » [Traduction]

- Document aux commissaires préparé par la CCSN, 2022

Demande de renouvellement et de regroupement des permis de la CCSN

Les LNC ont demandé à la CCSN de renouveler pour une période de 10 ans le permis de déchets de substances nucléaires du projet de Port Hope et de regrouper sous ce permis les trois autres permis existants. Cet effort de rationalisation permettra aux LNC de réduire le fardeau administratif lié au fait de détenir des permis distincts pour des projets similaires, et de poursuivre le nettoyage des déchets historiques à Port Hope ainsi que l'entretien et la surveillance de l'installation de Port Granby au cours de la troisième phase.

Permis de déchets de substances nucléaires du projet de Port Hope

- Construction : Installation de gestion à long terme des déchets de Port Hope
- Déplacement des déchets historiques provenant de l'ancienne installation de gestion des déchets de Welcome.
- Excavation, restauration de divers sites à petite échelle, de sites à grande échelle et de certains sites industriels à Port Hope.
- Expire le 31 décembre 2022



Permis pour le site de stockage temporaire du prolongement de la rue Pine

- Jusqu'en 2018, ce site a servi à stocker les déchets retirés dans le cadre du programme de surveillance de la construction.
- Abrite actuellement des conteneurs provisoires remplis de quantités résiduelles de sol et d'équipement contaminés pendant les activités de remise en état hors site.
- Des plaques d'asphalte ayant servi d'aires de préparation lors des activités de remise en état de la décharge de la promenade Highland



Permis pour l'installation de gestion des déchets radioactifs de Port Hope

- Le site de regroupement de la rue Pine Nord
- Site de regroupement de la rue Strachan
- Site de stockage temporaire de la station d'épuration des eaux usées
- Stockage temporaire des déchets historiques jusqu'à l'ouverture de la nouvelle installation
- Tous les déchets ont été transférés vers la nouvelle installation
- La restauration du site est terminée ou presque terminée



Permis pour le Projet de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité de Port Granby

- Construction de l'installation de gestion à long terme des déchets
- Retrait des déchets historiques de l'ancienne installation de gestion des déchets
- Transport des déchets vers la nouvelle installation
- Tous les déchets sont placés dans un monticule de stockage artificiel - recouvert/fermé.
- Passage à la surveillance/l'entretien à long terme
- Expire le 31 décembre 2022



Jalons des projets de l'IRPH

2012



Début des travaux de construction de l'usine de traitement des eaux usées du Projet de Port Granby



Début des travaux de construction de l'usine de traitement des eaux usées du Projet de Port Hope



Lancement du programme de contrôle radiologique des propriétés à Port Hope

2016



Construction de l'installation et des monticules de stockage de Port Granby



Début du placement des déchets dans le monticule de stockage de Port Granby

2017



Construction de l'installation de gestion des déchets et du monticule de stockage de Port Hope



Début du placement des déchets dans le monticule de stockage de Port Hope

2018



Suppression du site de stockage temporaire de la jetée centrale



Fermeture du site de stockage temporaire de la rue Pine Nord



Assainissement et remise en état du monticule de la rue Peter



2019



Fermeture et restauration du site de stockage temporaire de l'usine de traitement des eaux usées



Assainissement de la cellule de stockage de l'usine de traitement des eaux usées

2020



Fin des travaux de décontamination à Port Granby

2021



Assainissement et remise en état du site des aqueducs



Assainissement et remise en état du 95, rue Mill Sud



Recouvrement et fermeture du monticule de Port Granby

2022



Assainissement et remise en état du site de regroupement de la rue Pine Nord



Lancement de l'assainissement des sites à petite échelle (47 sites assainis et restaurés)

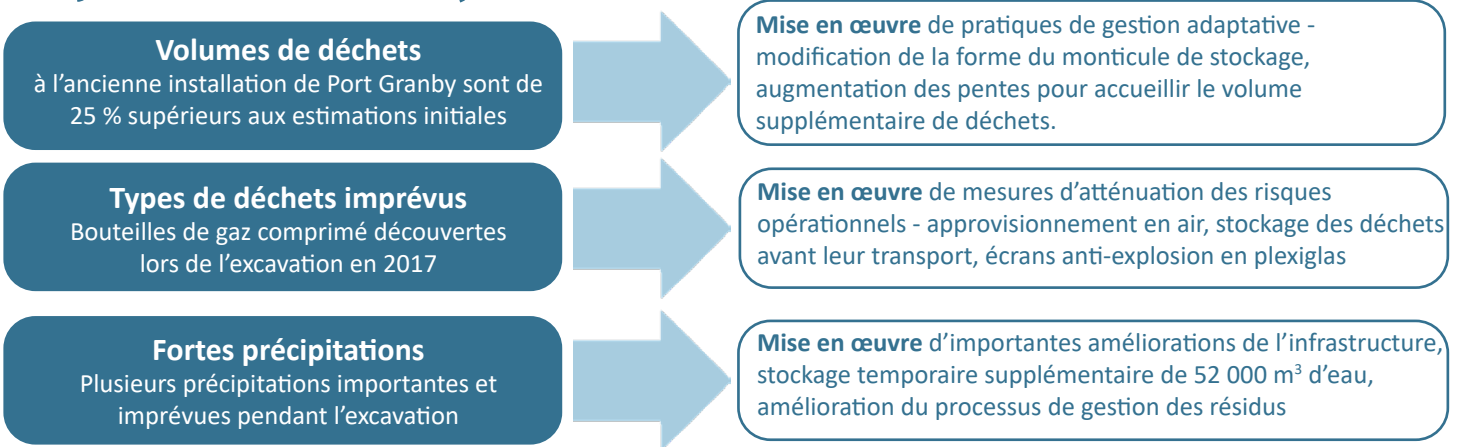
Leçon tirées

Pendant l'évaluation environnementale, on a constaté que les conditions de mise en œuvre du projet pourraient différer légèrement de ce qui avait été planifié et prévu. On a adopté une approche de gestion adaptative pour être en mesure d'améliorer sans cesse les pratiques de gestion environnementale. Pour ce faire, on s'appuie sur les résultats obtenus et les leçons tirées. Le programme de suivi de l'évaluation environnementale évalue les conditions de l'environnement et, le cas échéant, met en œuvre de nouvelles mesures d'atténuation, ou des mesures perfectionnées, afin de s'adapter à l'évolution de ces conditions.

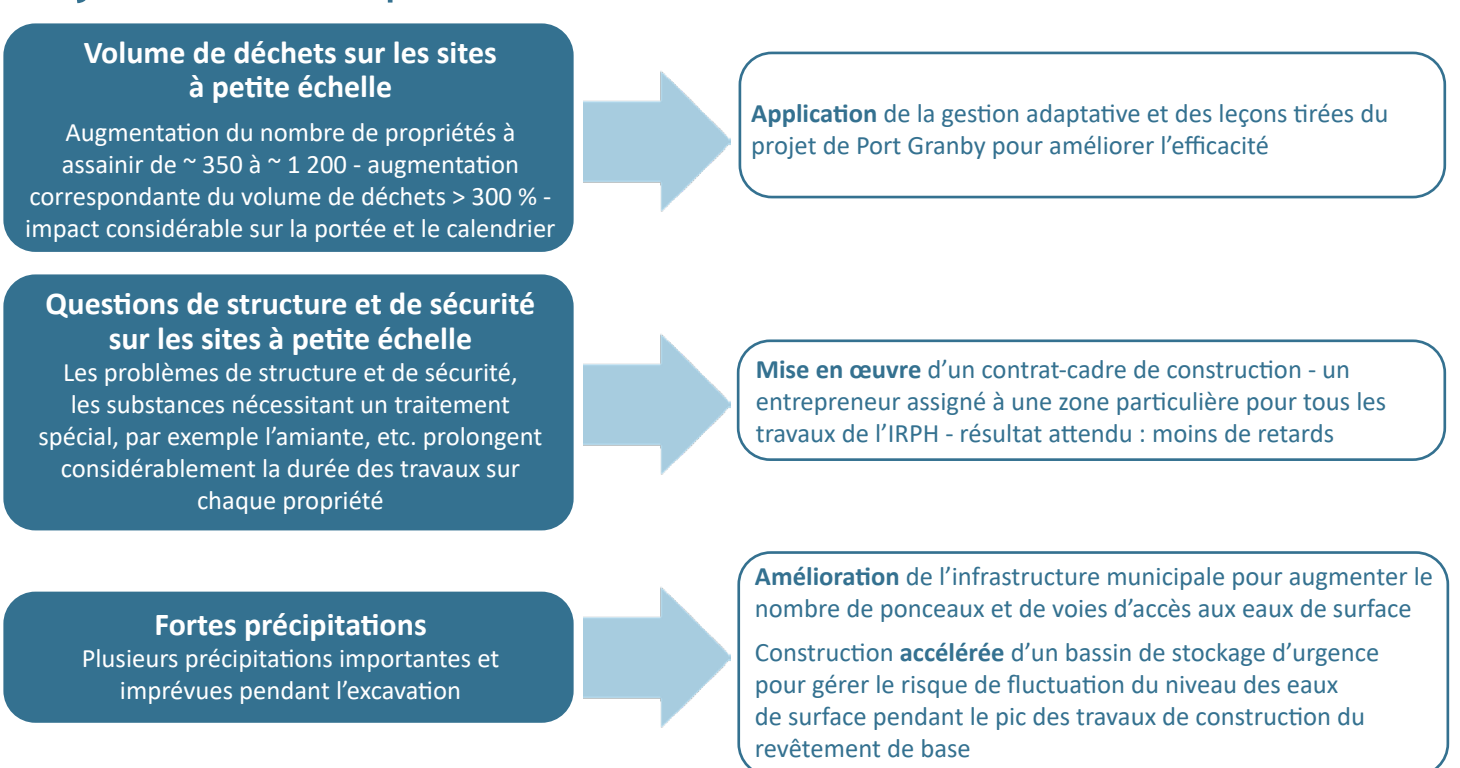
Les programmes sont régulièrement évalués et leur portée est révisée pour tenir compte d'éléments du projet tels que l'évolution des conditions du site ou la nécessité de se recentrer sur des questions opérationnelles ou environnementales particulières qui provoquent des incertitudes ou des préoccupations.

Les LNC étant résolus à s'améliorer constamment, les leçons tirées dans le cadre de l'exécution des projets sont appliquées à d'autres secteurs afin d'atténuer les problèmes qui pourraient surgir dans des conditions équivalentes.

Projet de Port Granby



Projet de Port Hope



Poursuite du Projet de Port Hope

Les travaux se poursuivent sur plusieurs sites de Port Hope et les préparatifs commenceront sur de nouveaux sites à l'automne 2022.



Assainissement du port de Port Hope en cours



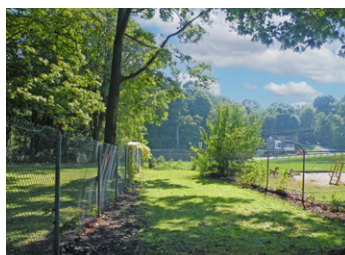
Assainissement des viaducs CN-CP en cours



Restauration du site du ravin de la rue Strachan



Préparation du site de la lagune Chemetron



Préparation du site du parc du centre récréatif Lions



Préparation du site d'enfouissement de la promenade Highland



Sites à petite échelle : contrôles, conception, assainissement et restauration

Travaux à venir dans le cadre du projet de Port Hope

Au cours de la prochaine période d'autorisation, les travaux relatifs au projet de Port Hope se poursuivront avec le contrôle radiologique des propriétés qui n'ont pas encore été testées, et l'assainissement et la restauration des propriétés résidentielles contaminées par des déchets historiques.

On lancera les travaux de préparation, d'assainissement et de restauration sur les sites contaminés par des déchets historiques, y compris le pipeline abandonné, l'ancienne école St. Mary's et le parc de la rue Caroline, le site des aqueducs ouest, le ravin de la rue Alexander et la jetée centrale, ainsi que la décharge de la promenade Highland et le ravin de la promenade Highland sud.

L'ancienne usine de gazéification du charbon, qui contient des déchets industriels, sera assainie et le terrain sera restauré.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
ENQUÊTE	Campagnes de contrôle radiologique de les propriétés 1-5									Surveillance et entretien à long terme après la fermeture du monticule	
	INSTALLATION DE GESTION DES DÉCHETS À LONG TERME										
	Placement des déchets									Recouvrement et fermeture du monticule	
	Propriétés résidentielles Sites connus (pipeline abandonné, ancienne école St. Mary, Parc de la rue Caroline)										
ASSAINISSEMENT	Sites de la zone riveraine (Waterworks West, Alexander Street Ravine)										
	Quai central (y compris les déchets de Cameco)										
	Sites la promenade Highland (Le site d'enfouissement de la promenade Highland, Ravin au sud de la promenade Highland)										
	Sites industriels (Ancienne usine de gazéification du charbon)										

L'échéancier repose sur l'information dont nous disposons en juin 2022 et pourrait être modifié

Les LNC maintiennent leur engagement

Les LNC s'engagent à réaliser les projets de manière sûre et conforme, en respectant les exigences réglementaires et en assurant la sécurité et la protection des personnes et de l'environnement.

Un système de gestion robuste est en place pour encadrer la mise en œuvre de l'IRPH, ce qui comprend un volet de formation et d'amélioration continues.

Les LNC ont déplacé efficacement et en toute sécurité 1,3 million de tonnes de déchets historiques de l'ancienne installation de gestion des déchets de Port Granby, et recouvert et fermé le monticule de stockage artificiel. Près de 1,4 million de tonnes de déchets ont été retirées de plusieurs sites de Port Hope et les leçons tirées du projet de Port Granby sont appliquées au projet de Port Hope. On s'appuie sur des pratiques de gestion efficaces pour évaluer et gérer le projet de l'IRPH.



Dans le *document aux commissaires*, les LNC montrent que, pendant la période de 2012 à 2022 visée par les permis actuels, ils ont enregistré un excellent rendement en matière d'exploitation et manifesté un engagement continu à l'égard de la sécurité des personnes et de la protection de l'environnement.

« Le personnel de la CCSN a conclu que les LNC ont les compétences voulues pour exercer les activités autorisées par le permis et que, dans le cadre de ces activités, ils prendront les mesures voulues pour protéger l'environnement, préserver la santé et la sécurité des personnes, maintenir la sécurité nationale et respecter les obligations internationales que le Canada a contractées. »

- Document aux commissaires préparé par la CCSN, 2022

Participez au processus

L'audience sur le permis de la CCSN aura lieu le **22 novembre 2022 au Best Western Plus, 930, rue Burnham, Cobourg (Ontario)** (et virtuellement par Zoom). L'audience sera diffusée en direct sur le Web et sera disponible sur le site Web de la CCSN à l'adresse suivante : suretenucleaire.gc.ca.

EN SAVOIR PLUS

sur la demande des LNC
En cours

Ressources relatives aux demandes de permis;
Les documents aux commissaires des LNC et de la CCSN sont disponibles à PHAI.ca

DEMANDER

de participer à une audience publique de la CNSC d'ici le
14 octobre

Présentez votre demande par écrit à la CCSN
Intervention écrite ou écrite et orale

SOUMETTRE

à la CCSN les documents relatifs à une intervention
Le 22 octobre

Toutes les interventions sont publiées sur le site Web de la CCSN

PRÉSENTER

une intervention lors de l'audience
Le 22 novembre

Les interventions écrites sont acceptées par la CCSN
Les commissaires entendent les présentations orales


PARTICIPEZ


à l'audience publique de la CCSN
Le 22 novembre


En personne ou en ligne
Vidéo publiée sur le site Web de la CCSN pendant trois mois après l'audience


Le Bureau de gestion des déchets historiques des LNC et les projets de l'Initiative dans la région de Port Hope (IRPH) sont situés sur les terres traditionnelles des peuples autochtones, qui y sont établis depuis d'innombrables générations. Ces terres demeurent la patrie du peuple Anishinaabe et font partie du territoire des Mississaugas de la région visée par les traités Williams.

Nous sommes reconnaissants envers ces peuples d'avoir la possibilité de travailler sur toutes ces terres et à proximité de cours d'eau d'importance traditionnelle et culturelle.

 Trouvez-nous sur Facebook

 Suivez-nous sur Twitter

 Suivez-nous sur Instagram

 Aimez-nous sur LinkedIn

BUREAU DU PROGRAMME DE GESTION DES DÉCHETS HISTORIQUES

25 Henderson Street, Port Hope, ON L1A 0C6
905.885.0281 • PHAI.ca • info@phai.ca